

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2163**

commune (s) : Bron

objet : Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit de la société ERDF sur un terrain communautaire situé avenue Pierre Mendes France -  
Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2163**

commune (s) : Bron

objet : **Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passages de canalisations électriques au profit de la société ERDF sur un terrain communautaire situé avenue Pierre Mendès France - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a implanté un poste de transformation de courant électrique, affecté à l'alimentation du bâtiment et du réseau de distribution publique d'électricité, sur un terrain communautaire situé avenue Pierre Mendès France à Bron.

A cet effet, la société ERDF souhaite que lui soit accordée une servitude, à titre gratuit, pour l'implantation, sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 1843 de la section C d'une superficie de 466 mètres carrés, d'un poste de transformation de courant électrique B410 et pour le passage, en amont comme en aval du poste, de canalisations électriques moyenne ou basse tension ainsi que les supports et ancrages nécessaires à l'alimentation de ce dernier et à la distribution publique d'électricité.

Les frais d'actes notariés seront à la charge d'ERDF ;

Vu ledit dossier,

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation de courant électrique par la société ERDF sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 1843 de la section C et située avenue Pierre Mendès France à Bron,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la société ERDF concernant notamment l'institution de la servitude.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'acte notarié seront à la charge d'ERDF.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**